

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 28 JANVIER 2019

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, lundi vingt-huit janvier le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BRÉJEON, Maire.
Mme Agnès TINCHON, Mme Isabelle BAILLEUL-NITHART, M. Jean-Luc MARTIN, M. Daniel VICENTE,
M. Johan CHARRUAU, Mme Chrystel BERTRON, Adjointes
Mme Martine LAURENDEAU, M. Jean-Noël JUBEAU, M. Thierry DE ROQUEFEUIL, Mme Anita LE MEUR,
Mme Laurence BOUREAU, Mme Marie-Laure GABARD, Mme Nathalie TRINEAU, M. Stéphane LEFEBVRE,
M. Nicolas CHILDEBRAND, M. Ivain BIGNONET, Mme Céline MURAIL, M. Patrice BARBAULT,
Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Nathalie HERSANT, M. Laurent DANIEL, M. Didier DOHIN,
M. Bernard BLIN, M. Jacques GODIN, M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUAND, Conseillers

Absents excusés :

M. Thierry TASTARD a donné pouvoir à M. Dominique BRÉJEON
M. Bernard GALLIOU a donné pouvoir à Mme Martine LAURENDEAU
Mme Christine HUU a donné pouvoir à M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUAND

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TRINEAU

Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 20 heures.

Il annonce les membres absents ayant donné pouvoir, et constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte.

Mme Nathalie TRINEAU est désignée secrétaire de séance.

M. Le Maire remercie les élus d'avoir acceptés la version numérique et la version papier en mairie, cela permet de minimiser le transport et la manipulation de papier.

Approbation des procès-verbaux des séances du 26 novembre et du 17 décembre 2018.

M. Le Maire demande s'il y a des observations concernant les procès-verbaux.

Aucune observation n'ayant été indiquée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

I - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2312-1 ;

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2019 annexé à la présente délibération ;

Je vous propose :

- de prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2019 et de procéder au vote.

M. Johan CHARRUAU

Je vous propose de suivre le diaporama projeté

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Débat sur les orientations budgétaires de l'année 2019

CM 28/01/2019



PREAMBULE

DOB obligatoire dans communes + 3 500 habitants : cf loi du 6 février 1992 et article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Obligation organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif.

Objectifs du DOB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité.
- Informer sur la situation financière.

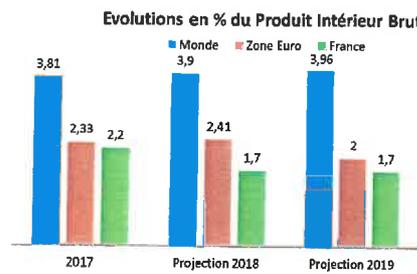
CM 28/01/2019

2



PARTIE 1

APERCU ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE



CM 28/01/2019

3



L'économie Française

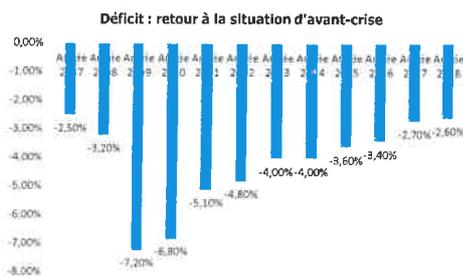
Extrait indicateurs économiques français		
	2018	2019
Taux croissance du PIB (moy. annuelle)	1,7 %	1,7%
Taux d'inflation (moy. annuelle)	1,9	1,2
Taux intérêts : Euribor 3 mois (moy.annuelle)	-0,30%	-0,20%
Taux intérêts : OAT 10 ans (moy.annuelle)	0,80 %	0,90%
Déficit public (en % du PIB)	2,6%	2,6 %
Dettes publiques (en % du PIB)	98,7 %	98,6%

Précisions relatives à la dette publique : alors que la Commission Européenne fixe comme critère un montant de dette inférieure à 60% du PIB, la dette publique française s'approche du seuil de 100% du PIB suite à la reprise de la dette SNCF Réseau.

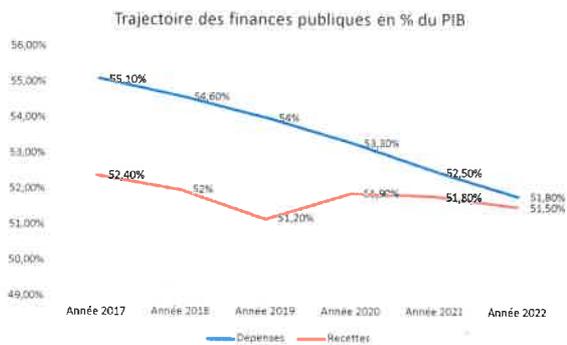
CM 28/01/2019

4





Suite décisions prises fin 2018 par le Gouvernement, déficit 2019 pourrait franchir à nouveau le seuil de 3 % imposé par la Commission Européenne.



Réduction des dépenses = principal levier du Gouvernement pour réduire le déficit public



PARTIE 2

NOUVELLES DISPOSITIONS INTRODUITES PAR LA LOI DE FINANCES 2019

Loi votée le 28 décembre 2018

CM 28/01/2019

7



Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Baisse systématique de la DGF suspendue depuis 2018 mais baisse possible pour financer les dotations de péréquation.

Mise en place d'une contractualisation entre l'Etat et les 340 plus grandes collectivités locales. 72 % de ces collectivités ont contractualisé en 2018 avec l'Etat.

Contrat sur 3 ans prévoyant deux critères de bonne gestion :

- évolution des dépenses de fonctionnement limitée à 1,2 %. (dans les faits, les collectivités ayant contractualisé affichent une évolution limitée à 0,60 %.
- capacité de désendettement plafonnées : pour les communes et les EPCI, ce plafond est fixé à 12 années.

La Ville de St-Barthélemy-d'Anjou dépendant d'une collectivité ayant contractualisé, la limitation de la hausse des dépenses à 1,20 % constitue également un objectif à respecter.

CM 28/01/2019

8



Augmentation de la péréquation verticale

Péréquation verticale bonifiée :

- + 90 millions d'Euros (+ 4,09 %) pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), montant 2019 = 2 291 millions d'euros.
- + 90 millions d'Euros (+5,95 %) pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), montant 2019 = 1 602 millions d'euros.



Suppression progressive de la taxe d'habitation

Rappel de la mesure : 80 % des ménages exonérés d'ici à 2020.

Coût de cette mesure : estimation à 3 milliards d'€ en 2018 et environ 10 milliards en 2020.

Prise en charge des dégrèvements par l'Etat dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017.

A noter : suppression totale de la TH, un temps évoquée par le Gouvernement, n'est plus certaine à ce jour.



Fonds d'aide à l'investissement public local prolongé

Maintien de ce fonds instauré en 2015.

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : enveloppe de 570 millions d'euros sur 2019.

A titre indicatif, la commune de Saint-Barthélemy d'Anjou a bénéficié 2 fois de cette dotation pour des travaux relatifs à l'ADAP : subvention octroyée = 212 002 €.

CM 28/01/2019

11



Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Montant de la DETR 2019 inchangé par rapport à 2018 soit 1,046 milliard d'euros.

Nouvelle faculté introduite par la LDF : possibilité de financer certaines études dans un cadre contractuel.

CM 28/01/2019

12



Péréquation horizontale : stabilisation du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.)

FPIC = redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Montée en puissance terminée depuis 2017.

2019 : stabilité de l'enveloppe globale (1 milliard d'€).

F.I.P.C 2018 de Saint-Barthélemy-d'Anjou = 135 810 €.



Ressources Humaines

Les mesures de revalorisations salariales des agents (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations : PPCR) s'appliqueront sur 2019. Pour rappel, ces mesures avaient été reportées d'un an.

De plus, la diminution du nombre de contrats aidés décidée en 2018 aura un effet année pleine sur 2019.



PARTIE 3

LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL

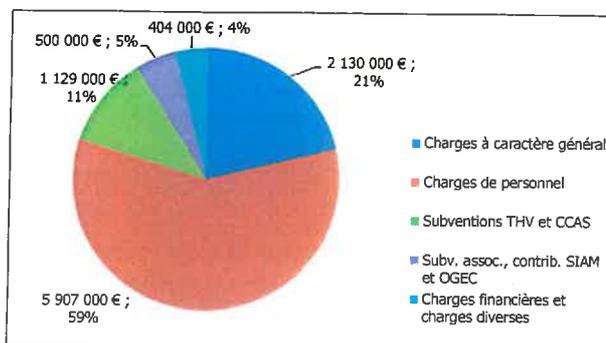
CM 28/01/2019

15



Dépenses réelles de fonctionnement par nature (base compte administratif 2018 prévisionnel)

Pour 2018, ces dépenses, d'un montant global estimé à 10 070 000 € se décomposent comme suit :



Les charges de personnel représentent une part prépondérante dans la structure du budget.

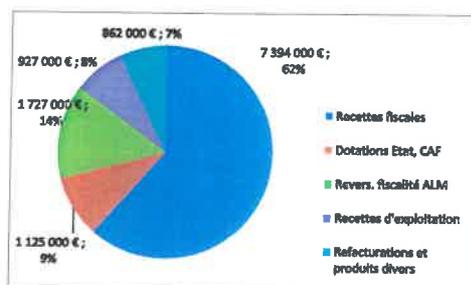
CM 28/01/2019

16

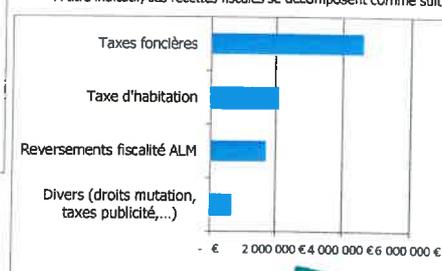


Recettes réelles de fonctionnement par nature (base compte administratif prévisionnel 2018)

Pour 2018, ces recettes, d'un montant global estimé à 12 035 000 €, se décomposent comme suit :



A titre indicatif, ces recettes fiscales se décomposent comme suit :



CM 28/01/2019

17

Evolution rétrospective de l'épargne

L'épargne de la ville peut être appréciée à partir de deux notions :

- **EPARGNE DE GESTION** : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.
Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.
- **EPARGNE NETTE** : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette.
Elle mesure l'épargne restant disponible pour investir.

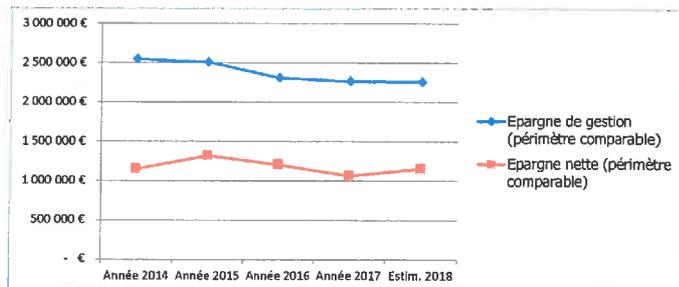
La diminution des dotations d'Etat détériore l'épargne de gestion.

CM 28/01/2019

18

EVOLUTION RETROSPECTIVE DE L'EPARGNE DE GESTION ET DE L'EPARGNE NETTE

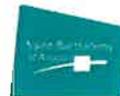
Malgré la baisse des dotations, l'objectif de préserver une épargne nette supérieure à 1 000 000 € est atteint.



Précision sur la notion de périmètre comparable : retraitement par exemple des transferts de compétence de l'année 2015 (voirie, eaux pluviales, éclairage public), des dépenses de fonctionnement exceptionnelles supportées lors du sinistre de Planète Enfants ou de recettes exceptionnelles (exemple reversement par ALM d'un trop perçu de taxe sur ordures ménagères en 2015).

CM 28/01/2019

19



Evolutions rétrospective des principales recettes de fonctionnement

CM 28/01/2019

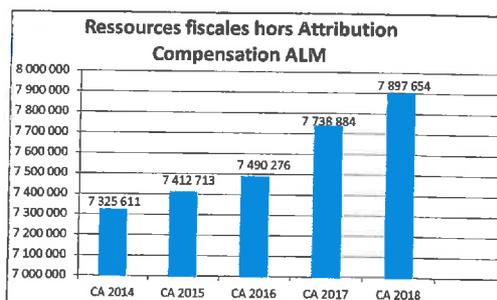
20



Progression des ressources fiscales

Ressources comprenant notamment : impôts locaux, Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, taxe sur les emplacements publicitaires, produit des droits de mutations et taxe sur les pylônes électriques.

Evolution sur 5 ans	572 043 €
	7,81%
Evolution annuelle moyenne	1,90%



Deux éléments à souligner :

* Foncier bâti (entreprises) : un effet « rôles complémentaires » et « lissage » des taux entraînant une recette supplémentaire de 111 841 € par rapport à 2017.

* une progression significative des droits de mutation : + 27 % générant une recette supplémentaire de 79 140 €.

CM 28/01/2019

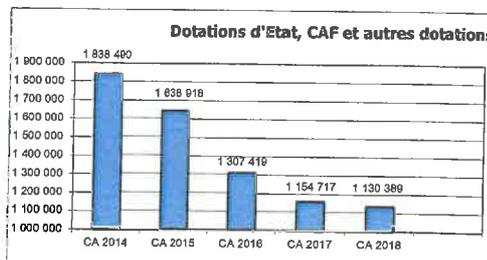
21



Effondrement de l'ensemble des dotations d'Etat

Ces dotations comprennent la dotation globale de fonctionnement mais également la dotation de solidarité rurale, les différentes allocations compensant des exonérations sur les impôts locaux et les participations de la CAF au titre de l'enfance/jeunesse.

Evolution sur 5 ans	-708 101 €
	-38,52%
Evolution annuelle moyenne	-11,45%



CM 28/01/2019

22



Evolution rétrospective des principales dépenses de fonctionnement

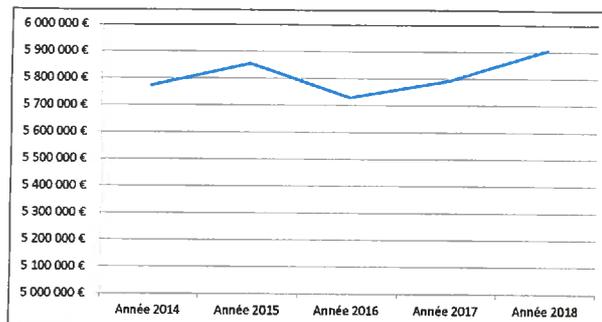
CM 28/01/2019

23



Evolution Charges de personnel

Depuis 2015, si les charges de personnel restent maîtrisées, l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) génère une augmentation.



Charges de personnel brutes				
Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
5 777 000 €	5 857 000 €	5 734 000 €	5 796 000 €	5 907 000 €
Augmentation sur 5 ans				130 000 €
Augmentation annuelle moyenne				2,3%
				0,56%

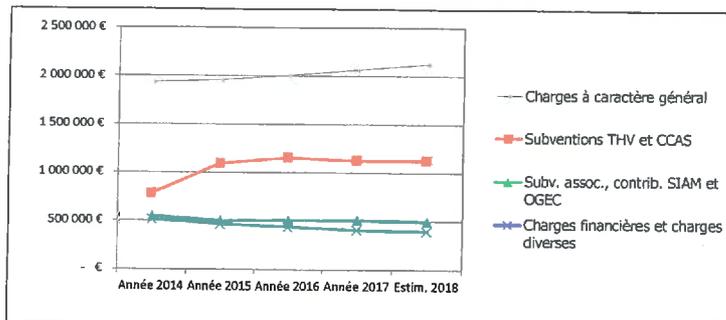
CM 28/01/2019

24



Evolution des subventions, participations et charges générales diverses

Ce poste regroupe les subventions aux associations, les subventions d'équilibre (THV et CCAS) et les charges courantes de fonctionnement (fluides, frais d'entretien et réparations,...).



CM 28/01/2019

25

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Estim. 2018
Charges à caractère général	1 933 461	1 957 964	2 007 890	2 066 196	2 127 000
Charges financières, charges diverses	518 902	470 621	443 886	416 672	404 000
	2 452 363	2 428 585	2 451 776	2 482 868	2 531 000
<i>Augmentation entre 2014 et 2018</i>					78 637
					3,21%
<i>Augmentation moyenne annuelle</i>					0,79%

Deux retraitements pour raisonnement à périmètre constant : l'un concerne les dépenses exceptionnelles réalisées pour le relogement du multi-accueil et du RAM, l'autre les transferts de charges à ALM.

CM 28/01/2019

26

LA DETTE

CM 28/01/2019

27



Capacité d'extinction de la dette

Dette communale au 31/12/2018 = 7 160 000 €.

En matière d'endettement, le calcul de la capacité de désendettement constitue un ratio beaucoup plus significatif que la dette par habitants.

Niveau d'alerte (zone dangereuse) capacité de désendettement = 11/12 années.

Pour rappel, aucun emprunt n'a été réalisé depuis 2014.

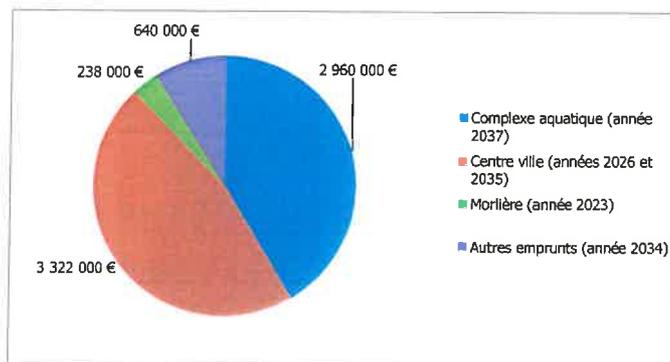
Ratio de dette au 31/12/2018	St-Barthélemy	Moyenne strate	
		5 000 à 10 000 ha	10 000 à 20 000 ha
Dettes par habitant	746 €	849 €	893 €
Capacité désendettement (nbre années)	3,5	4,8	5

CM 28/01/2019

28



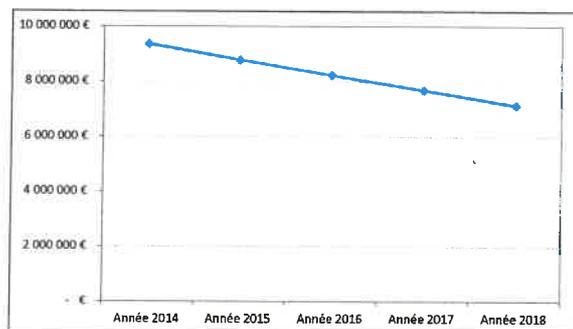
Origine et décomposition de la dette par nature d'investissement (au 31/12/2018)



CM 28/01/2019

29

Désendettement réalisé entre 2014 et 2018



Désendettement période 2014/2018 = 2 394 000 €.

Capacité désendettement (rapport Dette/Épargne brute) quasi stable sur cette même période : environ 4 ans.

CM 28/01/2019

30

Répartition de l'encours de dette par niveau de risque

Depuis 2011, répartition établie à partir d'une charte dite « charte Gissler ».

Emprunts classés selon deux critères :

* structure formule de calcul de l'emprunt (classement de A, risque faible, à E, risque élevé).

* indice lié à cette formule : (classement de 1, risque faible, à 5, risque élevé).

CM 28/01/2019

31



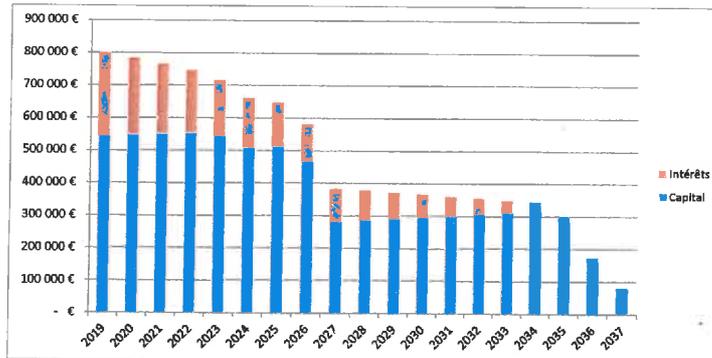
			Indices sous-jacents à la formule de calcul					
			1	2	3	4	5	6
			Indices zone €	Indices Inflation	Ecart indices zone €	Indices hors zone €	Ecart indice hors zone €	Autres indices
Structure de la formule de calcul	A	Taux fixes et variables classiques	4 587 500 €					
			64,08%					
	B	Barrière simple				409 111 €		
						5,71%		
	C	Option d'échange						
D	Multiplicateur jusqu'à 3							
E	Multiplicateur jusqu'à 5	2 163 231 €						
		30,21%						

CM 28/01/2019

32



Profil d'extinction de la dette actuelle



S'agissant d'une dette récente, l'annuité baissera très faiblement dans les prochaines années. A l'horizon 2024, la baisse représentera 130 000 €.

CM 28/01/2019

33



LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS

CM 28/01/2019

34



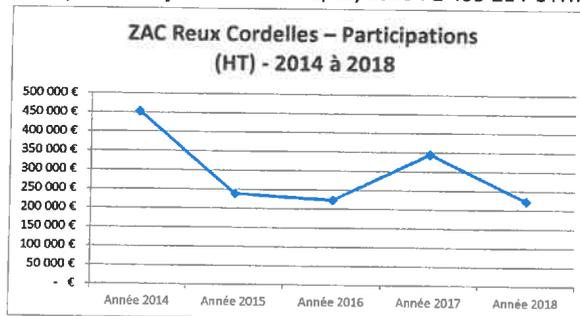
ZAC Reux-Cordelles

La convention d'aménagement public signée avec ALTER CITES implique une participation financière de la commune pour équilibrer l'opération.

Participation prévisionnelle globale : 3 862 590 € HT.

Pour rappel, ce montant a été révisé à la baisse courant 2018. Il s'élevait initialement à 4 275 240 €.

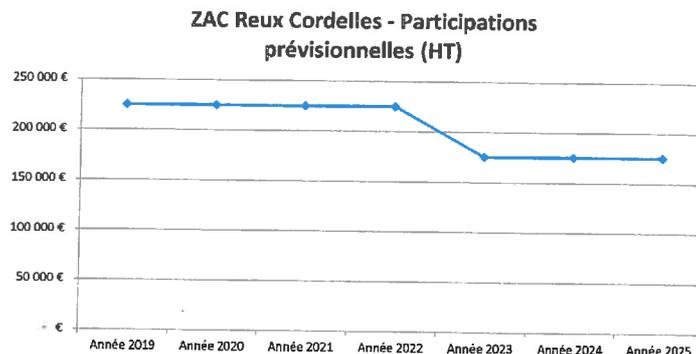
Cumul des participations déjà versées au 31/12/2018 : 2 435 214 € HT.



CM 28/01/2019

35

Montant prévisionnel de la participation restant à verser au 01/01/2019 :
1 427 376 € HT.



CM 28/01/2019

36

Lotissement Ardoises Puy-Heaume :

Situation budgétaire au 31/12/2018 (montants HT)	
Cumul dépenses réalisées : acquisitions foncières + aménagement	913 191 €
Cumul recettes réalisées : vente SCI Clos de la Chevallerie	189 748 €

CM 28/01/2019

37



ETAT DES PORTAGES FONCIERS EN COURS AVEC ANGERS LOIRE METROPOLE

	Superficie	Date achat	Valorisation parcelle	Précisions
Lotissement Ardoises Puy Heaume (partie Est)	12 689 m2	2003 et 2010	832 137 €	Convention prorogée pour finalisation transaction en cours
Secteur Le Bas Malmouche	3 784 m2	2008	201 631 €	Fin convention 2018 : acte vente sera signé début 2019
Secteur La Rillerie	6 626 m2	2011	809 709 €	Fin convention : 2021
			1 843 477 €	

CM 28/01/2019

38



Les emprunts garantis

Bailleurs sollicitent les collectivités pour obtenir une garantie sur les emprunts qu'ils contractent.

A noter également caution de la commune à hauteur de 80 % pour emprunt souscrit début 2017 par ALTER CITES (emprunt qui se substitue à une ligne de trésorerie).

Capital restant garanti au 31/12/2018	
<i>Logements sociaux</i>	24 949 588 €
<i>ZAC Reux-Cordelles</i>	1 817 189 €
	26 766 777 €



PARTIE 4

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019



Les recettes réelles de fonctionnement

Perspective d'évolutions hors éléments exceptionnels = + 1 % par rapport au budget primitif 2018.

Elles peuvent être regroupées en cinq catégories principales

CM 28/01/2019

41



Les produits des services et autres produits

Stabilité sur la plupart des recettes périscolaires, ALSH, médiathèque,...

Légère progression envisagée sur les recettes relatives au complexe aquatique.

CM 28/01/2019

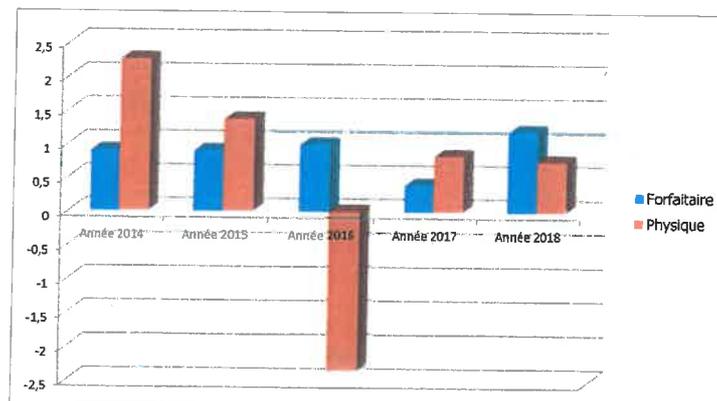
42



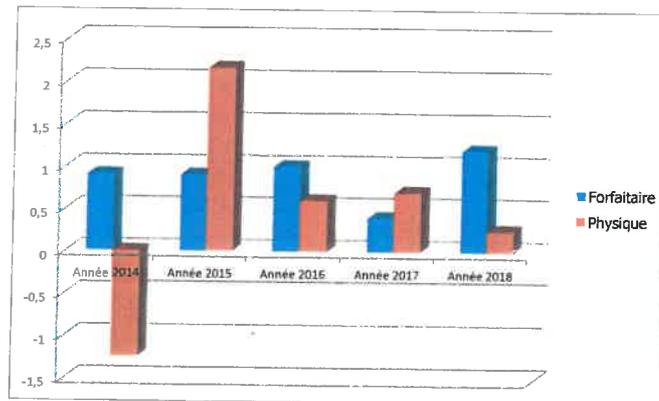
La fiscalité



Pour la taxe d'habitation, l'évolution rétrospective des bases s'établit comme suit :



Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, on constate les évolutions suivantes :

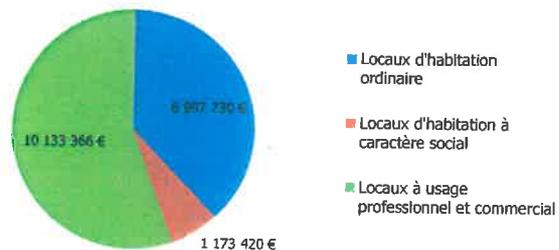


CM 28/01/2019

45



Taxe foncière sur les propriétés bâties : décomposition des bases taxables



Répartition des locaux à usage professionnel et commercial :

Artisans-commerçants : 5 804 982 €

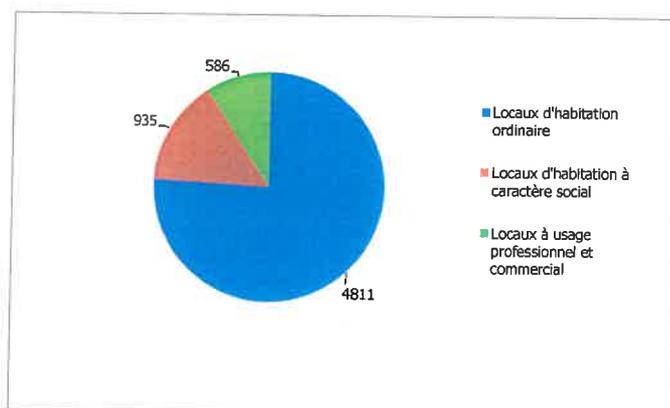
Etablissements industriels : 4 328 384 € (Réforme des bases prévue dans la loi de Finances 2019)

CM 28/01/2019

46



Taxes foncières sur les propriétés bâties : nombre de propriétaires par catégories



CM 28/01/2019

47



Orientation DOB : stabilité des taux.

Rappel : taux inchangés depuis 2009.

	Taux St-Barth. 2019	Taux moyens	
		Strate 5 000 à 10 000 hab.	Strate 10 000 à 20 000 hab.
Taxe d'habitation	15,04%	15,13%	16,71%
Taxe foncière propriétés bâties	24,47%	20,85%	22,67%
Taxe foncière propriétés non bâties	54,75%	52,44%	55,08%

CM 28/01/2019

48



Prévisions budgétaires 2019 construites sur une évolution des bases de 2,50 % dont revalorisation décidée par l'Etat = 2,20 %.

Produit fiscal prévisionnel 2019 = 6 765 000 € ainsi qu'il suit :

	Bases 2018 définitives	Revalorisation prévisionnelle bases : + 2,50 %	Bases 2019 réévaluées	Taux	Produit potentiel
Taxe habitation	13 940 606 €	348 515 €	14 289 121 €	15,04%	2 149 084 €
Taxe foncier bâti	18 214 516 €	455 363 €	18 669 879 €	24,47%	4 568 519 €
Taxe foncier non bâti	83 303 €	2 083 €	85 386 €	54,75%	46 749 €
					6 764 352 €

CM 28/01/2019

49



L'attribution de compensation versée par Angers Loire Métropole = recette fiscale.

Suite aux récents transferts de compétences (septembre 2015) et pour tenir compte d'ajustements (exemple participation transport prélevée sur ce poste), son montant s'établit comme suit :

	Attribution compensation
Base annuelle avant transferts compétences voirie,...	2 011 201 €
Base annuelle au 31/12/2018	1 226 387 €
Différence	784 814 €
<i>Différence liée nouveaux transferts compétences</i>	<i>649 133 €</i>
<i>Différence liée participation transport</i>	<i>135 681 €</i>

CM 28/01/2019

50



Stabilité **dotation de solidarité communautaire** soit = 500 000 €.

Pour rappel, cette dotation, versée par Angers Loire Métropole, résulte d'un pacte financier formalisé avec ALM.

Autres recettes fiscales en très légère progression globale sur 2019 :

	BP 2018	DOB 2019	
Droits de mutation	230 000 €	245 000 €	15 000 €
FPIC	135 000 €	135 000 €	- €
TLPE	110 000 €	110 000 €	- €
Taxe sur les pylônes	65 000 €	66 000 €	1 000 €
Droits de place	3 000 €	3 000 €	- €
	543 000 €	559 000 €	16 000 €

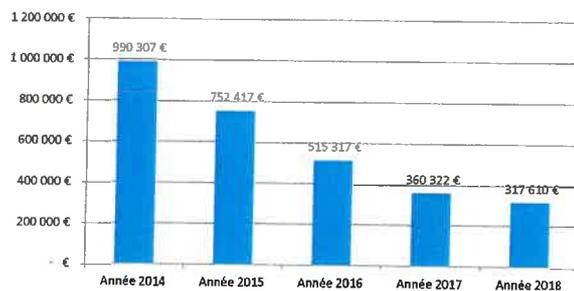
CM 28/01/2019

51



Les dotations, participations et subventions

Rappel évolution de la DGF :



Ratio DGF / recettes réelles de fonctionnement de moins en moins significatif :

- Année 2011 : 10 %
- Année 2019 (perspective DOB) : 3 %

CM 28/01/2019

52



Seule dotation d'Etat pérenne, la **Dotation de Solidarité Rurale** progresserait de 12 000 € pour atteindre 117 000 € en 2019.

CM 28/01/2019

53

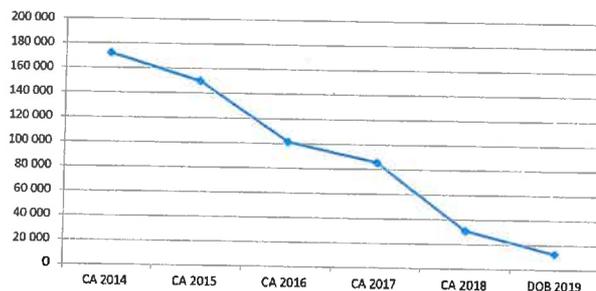


Compensations fiscales

Trois types de compensation : Taxe foncière, taxe habitation et taxe professionnelle.

Pratiques antérieures : compensations = variables pour ajuster le budget de l'Etat.

Pertes 2014/2019 (hors compensation Taxe habitation)



CM 28/01/2019

54



Poste « subventions/participations »

Deux éléments notables :

- **partenariat avec la CAF** (soutien lié à l'enfance et la jeunesse) : recettes stabilisées à l'horizon 2019.
- **Le fonds de soutien pour les nouveaux rythmes scolaires** : fonds maintenu.

CM 28/01/2019

55



Autres produits de gestion courante

= valorisation du patrimoine immobilier (loyers, charges locatives,...).

Poste orienté à la baisse suite au projet « Coubertin » : disparition des loyers sur les maisons louées sur ce secteur.

CM 28/01/2019

56



Atténuations de charges

= remboursements consécutifs aux arrêts de travail des agents, décharges syndicales et supplément familial de traitement.

Inscription budgétaire 2019 stable pour ce poste.



Les dépenses réelles de fonctionnement

Orientation globale des dépenses : +0,80 %



Les charges à caractère général

Au stade du DOB : + 0% envisagée (même s'il existe toujours des incertitudes sur le coût des fluides).



Les charges de personnel

Progression de la masse salariale évaluée à 2% en 2019

Plusieurs éléments justifient cette augmentation :

- Des éléments exceptionnels : recensement, élections européennes
- Des évolutions réglementaires : mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnel Carrières Rémunérations)
- Des évolutions liées au déroulement de carrières : effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité)



Les charges de personnel

Effectifs communaux au 31/12/2018 (Equivalent temps plein)

	Emplois permanents	Emplois non permanents	Mise Disposition
DIRECTION GENERALE	9		0,5
ADMINISTRATION GENERALE	7		
DIRECTION DES FINANCES	3	0,8	
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	3,8		0,33
DIRECTION DE LA CULTURE	14,97		
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES	36,9	2	
DIRECTION EDUCATION ENFANCE ET SPORTS	60,4	0,8	
TOTAL	135,07	3,6	0,83

CM 28/01/2019

61



Les autres charges de gestion courante (subventions, participations,...)

A l'exception de la participation au SIAM et des subventions aux Associations en très légère progression, au stade du DOB il n'est pas envisagé d'évolution sur les autres postes.

CM 28/01/2019

62



Les frais financiers

Perspectives 2019 : très légère remontée des index financiers.

Inscription budgétaire toutefois orientée à la baisse :

- Effet désendettement.
- Enveloppe ajustée au plus proche coût réel.

CM 28/01/2019

63



Synthèse des orientations budgétaires 2019

CM 28/01/2019

64



PROSPECTIVE DOB 2019

	BP 2018	DOB 2019	BP à DOB
Recettes réelles fonct. budgétées	11 582 900 €	11 683 000 €	0,9%
Recettes fiscales	8 975 400 €	9 050 000 €	0,8%
Dotations	1 038 000 €	1 048 000 €	1,0%
Autres recettes	1 569 500 €	1 585 000 €	1,0%
Dépenses réelles fonct. budgétées	10 308 316 €	10 391 000 €	0,8%
Charges de personnel	6 000 000 €	6 118 000 €	2,0%
Charges caractère général	2 191 540 €	2 191 000 €	0,0%
Autres charges	2 116 776 €	2 082 000 €	-1,6%
Epargne brute budgétaire estimée	1 274 584 €	1 292 000 €	1,4%
Rembours. capital dette actuelle	- 543 000 €	- 545 000 €	0,4%
Epargne nette budgétaire estimée	731 584 €	747 000 €	2,1%

Chiffres estimés puisque :
 Compte administratif 2018 non établi à ce jour
 Chiffres 2019 = 1^{ères} orientations budgétaires et non budget primitif 2019
 Notification dotations et notification données fiscales non reçues à ce jour.

CM 28/01/2019

65



CAPACITE D'INVESTISSEMENT 2019

RECETTES D'INVESTISSEMENT	DOB 2019
Subventions diverses	281 000 €
Subvention ALM sur travaux Petite Gare (40 %)	84 000 €
FCTVA	530 000 €
Taxe d'aménagement	100 000 €
Participation promoteur pour voirie Rue Belle de Mallcorne	100 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES	1 095 000 €

AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	DOB 2019
Report excédent 2018 estimé	2 200 000 €
Epargne nette estimée	747 000 €
Dépenses imprévues	- 260 000 €
Provision projet "Coubertin"	- 182 000 €
TOTAL AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DISPONIBLE	2 505 000 €

CAPACITE D'INVESTISSEMENT	3 600 000 €
----------------------------------	--------------------

CM 28/01/2019

66



PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT 2019

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DOB 2019
Dépenses récurrentes :	1 000 000 €
Voirie, eaux pluviales, éclairage public	169 000 €
Participation ZAC Reux Cordelles	270 000 €
Travaux sur bâtiments	180 000 €
Espaces verts, aires jeux, cimetière	102 000 €
Matériels et équipements divers	197 000 €
Etudes et frais divers	82 000 €
Dépenses spécifiques :	2 600 000 €
Voirie compétence Ville : ex. Rue Belle de Malicorne	
Espaces publics compétence Ville : exemple parking P. Audouys	
Parc de l'Europe : 1ère phase	
Hôtel de Ville : aménagement RDC + 1er étage	
Bâtiment petite Gare	
Travaux divers bâtiments : complexes sportifs, écoles,...	
Etudes ADAP	
Equipements exceptionnels : exemple tractopelle	
Logiciels	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES	3 600 000 €

CM 28/01/2019

67



PARTIE 5

Perspectives d'investissement sur la période 2020 à 2022

CM 28/01/2019

68



ESTIMATION EPARGNE NETTE 2020-2022

Cette estimation a été faite en tenant compte des taux moyens de réalisation constatés de 2014 à 2018 (rapport compte administratif / budget primitif)

	Hypothèses annuelles évolution	Prospective		
		2020	2021	2022
Recettes fiscales	0,80%	9 122 000 €	9 195 000 €	9 270 000 €
Dotations	-1,00%	1 037 000 €	1 027 000 €	1 017 000 €
Autres recettes	0,40%	1 591 000 €	1 597 000 €	1 603 000 €
Recettes réelles fonct. budgétées	0,59%	11 750 000 €	11 819 000 €	11 890 000 €
Recettes corrigées en fonction taux moyen réels. 2014/2018 BP/CA = 102 %		11 985 000 €	12 055 000 €	12 128 000 €
Charges de personnel	2,00%	6 240 000 €	6 364 000 €	6 491 000 €
Charges caractère général	0,30%	2 199 000 €	2 208 000 €	2 216 000 €
Autres charges	-2,00%	2 042 000 €	2 002 000 €	1 962 000 €
Dépenses réelles fonct. budgétées	0,88%	10 481 000 €	10 574 000 €	10 669 000 €
Dépenses corrigées en fonction taux moyen réels. 2014/2018 BP/CA = 98 %		10 272 000 €	10 362 000 €	10 455 000 €
Simul. frais financiers éventuels emprunts : cf prospective ci-après			16 000 €	34 000 €
Epargne brute corrigée selon taux réels.		1 713 000 €	1 677 000 €	1 639 000 €
Rembours. capital dette actuelle		- 548 000 €	- 551 000 €	- 554 000 €
Simul. capital éventuels emprunts : cf prospective ci-après			- 36 000 €	- 81 000 €
Epargne nette estimée : à retenir pour prospective		1 165 000 €	1 090 000 €	1 004 000 €

CM 28/01/2019

69

Capacités prévisionnelles d'investissement Période 2020-2022

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2020	2021	2022
Subventions diverses	130 000 €	130 000 €	130 000 €
FCTVA	426 000 €	333 000 €	333 000 €
Taxe d'aménagement	100 000 €	100 000 €	100 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES	656 000 €	563 000 €	563 000 €

AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	2020	2021	2022
Epargne nette estimée	1 165 000 €	1 090 000 €	1 004 000 €
TOTAL AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DISPONIBLE	1 165 000 €	1 090 000 €	1 004 000 €

BESOIN DE FINANCEMENT	2020	2021	2022
ESTIMATION EVENTUEL EMPRUNT	779 000 €	947 000 €	1 033 000 €

ESTIMATION RECETTES TOTALES	2 600 000 €	2 600 000 €	2 600 000 €
------------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------

CM 28/01/2019

70

Perspectives d'investissement Période 2020-2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2020	2021	2022
Dépenses récurrentes :	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Voirie, eaux pluviales, éclairage public	169 000 €	169 000 €	169 000 €
Participation ZAC Reux Cordelles	270 000 €	270 000 €	270 000 €
Travaux sur bâtiments	180 000 €	180 000 €	180 000 €
Espaces verts, aires jeux, cimetière	102 000 €	102 000 €	102 000 €
Matériels et équipements divers	197 000 €	197 000 €	197 000 €
Études et frais divers	82 000 €	82 000 €	82 000 €
Dépenses spécifiques :	1 600 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €
Voirie compétence Ville (lotissements,...)			
Espaces publics compétence Ville (parkings,...)			
Parc de l'Europe (phasage)			
Travaux divers bâtiments : complexes sportifs, écoles,...			
Études et travaux liés ADAP (phasage)			
Équipements			
Logiciels			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES	2 600 000 €	2 600 000 €	2 600 000 €

CM 28/01/2019

71



M. Johan CHARRUAU

Concernant la dette, une étude a été menée en 2018 auprès des banques afin de renégocier les contrats en cours. Les pénalités de sortie étant trop importantes, il n'y avait aucun intérêt pour la collectivité à renégocier les emprunts en cours.

M. Laurent DANIEL

Notre groupe vous remercie pour cette présentation ainsi que les services pour le travail préparatoire réalisé.

Page 32 du document qui nous a été remis, nous n'avons pas de détail concernant les dépenses comme par exemple la rue Belle de Malicorne, la Petite Gare et la Cressonnière alors qu'ils sont mentionnés en recettes d'investissement. Pouvez-vous nous donner des explications à ce sujet ?

Nous avons également une question concernant les changements possibles de définition des établissements industriels, des locaux professionnels et des locaux d'habitation. L'application de la jurisprudence définissant les établissements industriels comme des bâtiments ou des terrains nécessitant d'importants moyens techniques et lorsque les installations techniques sont supérieures à 500 000 € pourraient impacter sérieusement notre fiscalité. A ce jour cet impact n'est pas chiffrable selon vous mais ne pourrions-nous pas dès maintenant lancer un état des lieux, à moins qu'il n'existe déjà, de ce qui relèverait des bâtiments industriels et ceux qui relèveraient des locaux professionnels. Une enquête auprès des établissements et des entreprises bartholoméens est-elle possible avec l'aide de l'ALDEV ? De plus, il serait intéressant dans cette étude de diagnostiquer également le nombre de friches industrielles et de tout mettre en œuvre pour qu'elles deviennent des bâtiments industriels et ainsi avoir des recettes supplémentaires.

Concernant les années 2020 à 2022, page 33 du document, vous envisagez une baisse de 2% chaque année sur les autres charges, pouvez-vous nous expliquer ce que vous envisagez de faire pour y parvenir ?

M. Johan CHARRUAU

Concernant la rue Belle de Malicorne, si je comprends bien la question c'est pourquoi a-t-on des éléments en recettes ? Dès le départ du projet il y a eu une convention conclue avec l'aménageur afin qu'il participe à la réalisation de la voirie.

M. LE MAIRE

Cette participation s'appuie sur des éléments concrets, nous pouvons fournir un devis des travaux à réaliser.

M. Johan CHARRUAU

Le montant est de 250 000 €.

Concernant les locaux professionnels, tout dépend si les locaux sont déclarés en locaux artisanaux ou industriels. Tout est lié à la valeur technique de ce qui est déclaré aux Impôts et nous n'avons pas accès à ces éléments. On va vraisemblablement subir, il y a peu de marges de manœuvre.

Concernant les baisses de charges, nous essayons de diminuer les dépenses dans tous les secteurs. Il n'y a pas de dépenses ciblées, c'est un travail au quotidien en collaboration avec les services.

M. Laurent DANIEL

Lors des commissions, nous évoquons actuellement les dépenses de fonctionnement avec les services, nous avons un taux de réalisation des dépenses de fonctionnement à 97 ou 98%. Quand on évoque des pistes de baisse des charges, il nous est avancé l'argument de la diminution de certains services à la population. Par conséquent, sur quelles pistes avez-vous réfléchi pour diminuer de 2% les charges ? Notre groupe ne souhaite pas diminuer des services à la population.

M. Johan CHARRUAU

Il faut avoir à l'esprit qu'à un moment donné, nous ne pourrions plus baisser les charges sans diminuer le niveau de services. On ne pourra pas demander l'impossible aux services. Il faut trouver l'adéquation entre ce qui peut être demandé, ce qui peut être réalisé et le service réel. On peut réaménager les services comme ce fut le cas à la Médiathèque lors du départ à la retraite d'un agent. La question se posera à savoir est-ce que la couverture du service est trop importante par rapport aux recettes ? Ou alors il faudra penser à une augmentation de la fiscalité.

M. LE MAIRE

Concernant les zones d'activité, il s'agit d'une compétence d'Angers Loire Métropole. L'ALDEV est en charge de ce dossier. Des solutions pour traiter les friches industrielles existaient avant ces nouvelles dispositions. Il a été évoqué en Conseil communautaire, à plusieurs reprises, la recherche d'autres zones économiques pour le développement de la vie économique sur l'agglomération. Il y a un réel besoin de grandes surfaces pour favoriser l'implantation de grandes entreprises.

M. Johan CHARRUAU

La diminution de la dette entraîne une baisse des frais financiers. Ce point me semble important.

Mme Isabelle RAIMBAULT

A la lecture de ce DOB, vous restez fidèles à votre fonctionnement depuis le début du mandat. Vous gérez le quotidien sans projet porteur pour la commune. Les documents nous présentent des perspectives d'investissements sur la période de 2020 à 2022 et à la lecture de ces perspectives il est évident que pour pouvoir réaliser des investissements de 2020 à 2022 il faudra soit emprunter soit avoir des réserves complémentaires comme la vente de terrains communaux. A terme, les réserves communales se réduisent et des revenus issus de ces ventes seront impossibles. Quelles sont vos idées ou perspectives pour avoir des recettes supplémentaires. Sur cette période de 2020 à 2022, concernant la continuité des projets en cours, quels sont vos projets pour le Parc de l'Europe, les travaux dans les complexes sportifs et quelle répartition financière est envisagée ? Pouvez-vous nous communiquer des enveloppes financières même grossières ?

M. Johan CHARRUAU

Concernant les recettes supplémentaires, il s'agit de la fiscalité, de l'emprunt ou de diminuer les dépenses mais on voit que nous arrivons à la limite de ce qui peut être fait. Notre objectif n'est pas de charger les Bartholoméens plus que nécessaire. Concernant la continuité 2020 à 2022 nous continuons les projets amorcés. Les discussions à venir permettront de définir des enveloppes ainsi que les capacités de la commune. Des bonnes idées peuvent émerger avec des finances à trouver.

M. LE MAIRE

Pour reprendre un dossier comme le Parc de l'Europe, il y aura un phasage. Nous nous ferons aider par des professionnels de ce domaine, avec la participation des habitants. Nous traitons d'abord l'entrée nord puis suivront les autres entrées une fois qu'un ordre de priorité aura été défini. Dans ce travail nous devons inclure les liaisons douces. 2020 sera une étape importante avec les élections municipales, les choix seront peut-être différents. Nous ne pouvons pas affirmer qu'il y aura une continuité républicaine.

M. Jacques PIERRE dit LEMARQUAND

Je remercie M. CHARRUAU de la clarté de son exposé. Pour le Parc de l'Europe, on estime que le dossier va trop vite car certaines décisions prises dépassent ce qui avait été arrêté lors du comité de pilotage. Dans le même ordre d'idées il est évoqué dans le document de ce soir, la Petite Gare. Avez-vous prévu des montants de dépenses d'investissement pour 2019 ? Un comité de pilotage s'est réuni une fois et aucune décision n'avait été prise. Avez-vous fixé un état d'avancement qui nous aurait échappé ?

M. LE MAIRE

Rien ne vous échappe. La Petite Gare est un patrimoine qu'il est indispensable de conserver. Des travaux de remise en état du toit sont indispensables. Cet aménagement fait partie de l'étude du secteur ouest de la commune. Nous réfléchissons à une utilité touristique, sportive ou autre à ce patrimoine tout en prenant en considération la liaison douce.

M. Daniel VICENTE

Concernant le Parc de l'Europe, il n'y a rien de nouveau par rapport au comité de pilotage. Les axes retenus correspondent à ce qui a été expliqué lors du comité de pilotage. On a par contre ajouté l'étude du secteur ouest. Le projet Parc de l'Europe est un projet de grande ampleur qui ne relève pas du quotidien.

M. LE MAIRE

Ce projet est structurant, il impacte l'organisation urbanistique de la ville et les actions politiques qui sont menées auprès des habitants. On phasera les travaux qui partiront du pont de l'autoroute jusqu'à l'entrée du Parc de l'Europe.

Je tiens à remercier Mme RAIMBAULT qui a évoqué la fidélité à notre programme. Nous respectons effectivement ce pour quoi nous nous étions engagés en 2014, un respect des taux, le désendettement au niveau des emprunts, le projet politique pratiquement dans son intégralité, aucun emprunt, des investissements importants pour la commune et en autofinancement. Je rappelle la prudence indispensable, année après année, pour établir les budgets.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

Mme Isabelle RAIMBAULT

On prend acte que ce débat a bien eu lieu.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

II - AUTORISATION D'ENGAGEMENT SUR CREDITS D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions prévues par l'article L 1612-1,

Vu le budget primitif 2018 voté le 22 février 2018,

Vu la décision modificative n°1 votée le 28 mai 2018,

Vu la décision modificative n°2 votée le 26 novembre 2018,

Vu la délibération du 17 décembre 2018 portant autorisation d'engagement sur crédits d'investissement,

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater par anticipation du budget 2019 les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre		Comptes		Nature dépenses	TTC
21	Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations corporelles	Complexe aquatique : acquisition matériel	80 000 €
		21359	Agencements, aménagements	Complexe aquatique : travaux divers (mesures conservatoires)	50 000 €
Sous-total engagements par anticipation chapitre 21					130 000 €
458111	Opérations pour compte de tiers	458111	ALM (fonctionnement)	Travaux réseau pluvial secteur Mongazon et prestation dépollution réseau pluvial (hydrocarbures)	90 000 €
Sous-total engagements par anticipation chapitre 458111					90 000 €

M. Johan CHARRUAU

C'est une délibération prise par l'assemblée délibérante pour ouvrir des crédits par anticipation au vote du budget 2019. Nous devons préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, elles

doivent être ventilées par chapitre et article budgétaire d'exécution. Pour mémoire, en décembre, nous avons déjà voté une autorisation d'engagement à hauteur de 30 000 € sur le chapitre 21 et à hauteur de 35 000 € pour les immobilisations corporelles. Aujourd'hui, nous devons donner le montant maximum que nous pouvons ouvrir par anticipation. Concernant le chapitre 21, les crédits disponibles s'élève à 531 716 € et pour le chapitre 458111, ils s'élèvent à 90 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 26 voix pour, 3 contre Mme HUU, M. PIERRE DIT LEMARQUAND, M. GODIN.

III - DEMANDE DE DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - REQUALIFICATION DES LOCAUX DE L'HOTEL DE VILLE (Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 créant la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Vu la circulaire préfectorale du 21 décembre 2018 précisant les secteurs d'intervention pour l'année 2019,

Je vous propose :

- De solliciter une subvention au taux maximal de 35% au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2019 pour les travaux liés à la restructuration des locaux de l'Hôtel de ville.
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes formalités en lien avec cette demande de subvention.

M. Johan CHARRUAU

Cette demande de subvention cible les villes de moins de 20 000 habitants. Pour l'année 2019, il a été ciblé les secteurs suivants : construction, agrandissement, restructuration de mairie, bâtiments administratifs des intercommunalités et des bâtiments publics destinés à accueillir des Maisons de service public. A titre indicatif, le taux de subventionnement est fixé entre 25% et 35% et le projet est estimé à 525 000 €. Le projet qui pourrait entrer dans cette demande est la restructuration des locaux de l'Hôtel de Ville, cela comporte la réalisation de différents aménagements. Tout d'abord, le guichet unique a pour objectif d'améliorer l'accueil afin qu'il soit plus fonctionnel, attractif pour les usagers. Ensuite, il s'agit de l'intégration d'un double sas pour accéder à l'Hôtel de Ville afin de garantir une meilleure isolation thermique, dans un souci de transition énergétique. Le confort des agents travaillant dans le hall est également un objectif. C'est aussi un guichet identifié pour la billetterie du THV, il s'agira d'un espace de convivialité reconfiguré. C'est également un local d'entretien revu pour le rendre plus fonctionnel pour les agents. Enfin, il s'agit également d'une reconfiguration complète des bureaux de la direction Education, Enfance et Sports. C'est un investissement qui était déjà prévu au budget 2017 et qui a été reporté en raison de l'étude sur le guichet unique.

M. Bernard BLIN

Le guichet unique ne doit pas nous faire oublier les quartiers. A une certaine époque, vous parlez de guichet mobile, est-ce une idée toujours d'actualité ? Nous parlons beaucoup de proximité aujourd'hui, est-ce une idée que nous pouvons exploiter ?

M. LE MAIRE

Le guichet unique est une solution qui doit apporter un confort supplémentaire à nos usagers. Il existe des techniques qui sont plus modernes, comme les outils numériques notamment. La solution de guichets mobiles est abandonnée, pour ce mandat, ce sera peut-être à revoir ultérieurement car il reste des quartiers excentrés, les Claveries et les Banchais par exemple. C'était une mise en place et une organisation complexe avec un personnel à qui nous aurions demandé des conditions particulières.

M. Daniel VICENTE

Pour compléter, nous avons parlé du guichet mobile lors d'une réunion publique et nous avons justement abandonné ce sujet puisqu'une étude avait été faite et le coût était assez conséquent, ce n'était pas anodin non plus en termes d'organisation. De plus, en discutant avec les associations de quartier nous nous sommes rendus compte que le besoin n'était pas tellement au niveau des services courants que nous pouvions apporter (ex : état civil), mais plus un besoin de proximité des élus. Aujourd'hui nous avons avancé à ce sujet, l'idée étant de nous rapprocher de ces quartiers en essayant de faire le plus possible d'évènements, d'aller régulièrement aux assemblées, entre autres. C'est aussi de réfléchir comment faciliter, d'un point de vue numérique, l'accès à l'information ; d'ailleurs, le développement de la fibre a aidé, nous avons de bons retours. Il y a également une étude sur ce qui est réalisé au niveau des déplacements, cela rejoint le projet du Parc de l'Europe et des voies douces. C'est réfléchir également à comment faciliter les déplacements au niveau des activités du centre ville sans avoir à prendre la voiture, c'est un sujet sur lequel nous travaillons aujourd'hui avec un autre groupe de travail, des conseils participatifs de secteur intitulé « quartiers excentrés », afin d'étudier comment nous pouvons les aider à être moins excentrés. La partie bureau mobile a été abandonnée pour une question de coût, aussi, nous n'étions pas certains de l'efficacité et du besoin qui pouvait être ressenti par les habitants, dans ces quartiers.

M. Ivain BIGNONET

Concernant la fibre, il est vrai que dans son déploiement sur la commune, il n'était pas prévu en phase 2 que ce soit le quartier des Banchais qui soit privilégié. Avec M. le Maire nous avons défendu cet aspect auprès de Orange et de l'Agglomération pour que ce soit cette partie de la ville qui était mal desservie, certaines entreprises avaient même des débits qui coupaient en journée et des administrés avaient des débits ne permettant pas d'avoir la télévision. Travailler avec l'Agglomération et avec Orange, pour favoriser le déploiement de la fibre sur cette zone de la commune, a permis de favoriser la communication et améliorer clairement le service de communication de tout ce qui peut se passer sur notre commune, pour ces habitants.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

IV - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN MATIERE DE PRESTATIONS D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS DE LA VILLE ET DU CCAS

(Rapporteur : M. BRÉJEON)

M. BRÉJEON expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment l'article 28 relatif au groupement de commande publique,

Suite à la résiliation anticipée des contrats d'assurance des agents de la ville (refus de la hausse des cotisations demandées par le titulaire du contrat : ASTER/MIC d'une part, et, liquidation de l'assureur CBL groupé avec le courtier d'assurances PILLIOT ayant entraîné la résiliation du contrat d'assurance risques statutaires des agents du CCAS d'autre part) au 31 décembre 2018,

Considérant que les besoins de la commune et du CCAS sont similaires, il est proposé dans un objectif d'optimisation des coûts, la création d'un groupement de commandes entre ces deux entités,

Aussi, je vous propose

- D'adhérer au groupement de commande ville/CCAS pour la passation d'un marché d'assurances risques statutaires et d'accepter que la commune soit désignée coordonnateur du groupement,
- D'approuver le projet de convention de groupements de commande,
- De m'autoriser à signer la convention.

M. LE MAIRE

Vous avez pu apercevoir dans les décisions du Maire, la décision n° 94 qui précise que nous avons fait appel à un assistant de maîtrise d'ouvrage, pour nous aider à calculer le mieux possible les besoins en assurance à ce niveau. Pour l'instant, nous sommes en auto-assurance et ce n'est pas le mieux.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

V - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP REGIE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

(Rapporteur : Mme TINCHON)

Mme TINCHON expose :

Considérant l'avis de la commission Education Enfance et Sports en date du 10 Janvier 2019,

Dans le cadre de la mise en place du portail numérique « Kiosque Famille », l'utilisateur aura la possibilité de gérer ses inscriptions mais également de payer en ligne ses activités liées à l'accueil de loisirs sur son compte usager (prépaiement à la Régie de recettes).

Cette mise en œuvre nécessite la passation d'une convention entre la Ville et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Ces factures seront payables par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet et leur recouvrement est assuré par le régisseur.

La mise en place de ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne via internet l'accueil de loisirs pour les mercredis, et vacances scolaires (inscriptions aux diverses activités et prestations).

Ce service a vocation à être étendu progressivement à d'autres produits.

Je vous propose :

- De décider la mise en place du projet payfip régie dans les conditions exposées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion relatifs à ce projet,
- De préciser que la commune prendra en charge les coûts de création, développement et l'adaptation du portail, ainsi que ceux du commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

Mme Agnès TINCHON

Je vous propose de vous exposer les délibérations V et VI en même temps, dans la mesure où l'objet est identique.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

VI - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP TITRE POUR LES SERVICES PERISCOLAIRES

(Rapporteur : Mme TINCHON)

Mme TINCHON expose :

Considérant l'avis de la commission Education Enfance Sports en date du 10 Janvier 2019,

Dans le cadre de la mise en place du portail numérique « Kiosque Famille », l'utilisateur aura la possibilité de gérer ses inscriptions mais également de payer en ligne la restauration scolaire et les activités périscolaires (l'accueil périscolaire, l'étude, les TAP) sur son compte usager (post-paiement, au Trésor Public).

Ce service a vocation à être étendu progressivement à d'autres produits.

Cette mise en œuvre nécessite la passation d'une convention entre la Ville et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Elle permettra le paiement par carte bancaire et prélèvement unique sur internet des titres exécutoires émis par la collectivité dont le recouvrement est assuré par le comptable public assignataire.

Je vous propose :

- De décider la mise en place du projet payfip titre dans les conditions exposées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion relatifs à ce projet,
- De préciser que la commune prendra en charge les coûts de création, développement et l'adaptation du portail, ainsi que ceux du commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

Mme Agnès TINCHON

Il s'agit de deux délibérations autorisant M. le Maire à signer une convention d'adhésion au service de paiement en ligne avec les services de la Direction Générale des Finances Publiques. La première est une convention pour un paiement PAYFIP régie puisqu'il s'agit de prépaiement pour ce qui concerne l'accueil de loisirs, pour lequel les familles payent à l'inscription. La deuxième est un service PAYFIP titre puisqu'il s'agira de payer directement au Trésor Public pour tous les autres services péri et extra scolaires que sont la garderie, l'étude, la restauration et les temps d'activités périscolaires. Ces deux conventions sont une suite logique de l'extension des services en ligne que nous développons pour les administrés ; cela entre dans le complément que vient de donner M. VICENTE. Après l'investissement qui a été fait en 2018, sur l'adaptation de notre logiciel Technocarte en version full web, c'est l'aboutissement qui permettra le paiement en ligne.

M. Didier DOHIN

Je suppose que PAYFIP est bien sécurisé, concernant le paiement par carte bancaire. Il est clairement inscrit que les paiements par carte bancaire engendrent des frais supplémentaires portés par notre commune alors que le paiement unique n'engagera aucun frais. Nous aimerions savoir ce qui a été prévu pour sensibiliser les usagers ?

Mme Agnès TINCHON

Le mode de paiement que nous privilégions est le prélèvement, ce n'est pas toujours évident, une confiance doit s'établir, c'est le mode de paiement qui est majoritairement retenu par les usagers. Effectivement il y aura quelques frais, cependant nous nous mettons aussi à la disposition des administrés, certains viennent payer en espèces, d'autres en chèque, il y a tous les types de paiement, chaque administré doit pouvoir garder la liberté de payer comme il l'entend, même si nous incitons fortement au prélèvement. Concernant le coût, ce soir je ne peux pas vous le donner, ce sont des coûts inhérents à un terminal de paiement, comme nous avons actuellement au service Education, Enfance et Sports.

Cette deuxième convention permet aux familles de payer en ligne ou autre, cela veut dire que nous déportons le paiement directement au niveau du Trésor Public. Cependant, nous allons quand même nous organiser avec la trésorerie, de manière à autoriser le paiement en espèce de façon marginale, il y aura ensuite une transaction et un déplacement régulier comme c'est le cas actuellement. De cette façon, les personnes ayant des difficultés de mobilité et qui ne veulent pas payer en ligne, pourront toujours venir régler à la mairie. Il n'y a pas de réduction de service, au contraire, c'est agréable et demandé par beaucoup de famille et c'est d'ailleurs actuellement testé par un certain nombre.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

VII - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF LES OCEANIDES (SECTION D'EDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT SPECIALISES LA BELIERE)

(Rapporteur : Mme TINCHON)

Mme TINCHON expose :

Considérant l'avis de la commission Education Enfance et Sports en date du 10 Janvier 2019,

Considérant le Projet Educatif de Territoire et notamment l'orientation éducative « Accompagner les enfants dans l'exercice de la citoyenneté ».

La collectivité souhaite développer la mise en place d'actions en faveur de l'inclusion et du respect de la différence.

Par ailleurs, la SEES la Bélière a pour objectifs de favoriser la stimulation de certains jeunes accueillis au sein de l'établissement par leur insertion dans un contexte ordinaire leur permettant de développer au maximum leurs compétences sociales.

C'est pourquoi il est proposé de renforcer le partenariat entre les deux structures par une convention, prévoyant dans un premier temps la possibilité d'accueillir des enfants de l'IME accompagnés sur des temps d'inclusion à l'ALSH Planète Enfants.

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'IME La Bélière

Mme Agnès TINCHON

Il s'agit d'une convention avec l'institut médico-éducatif Les Océanides et en particulier sa section d'éducation et d'enseignement spécialisé dite SEES de la Bélière, situé sur notre territoire. L'institut médico-éducatif comprend deux structures, une sur Ecoouflant et une sur Saint-Barthélemy-d'Anjou. Cette convention correspond aux deux projets éducatifs des deux structures, puisque de notre côté, dans notre projet éducatif de territoire, nous avons défini une orientation forte pour accompagner l'ensemble des élèves de la collectivité dans l'exercice de la citoyenneté, notamment en mettant en place des actions en faveur de l'inclusion et du respect de la différence. Aussi, la SEES de la Bélière a pour objectif de favoriser la stimulation des jeunes accueillis au sein de leur établissement, par une insertion dans un contexte ordinaire, leur permettant de développer au maximum leurs compétences sociales. C'est pourquoi il est proposé de renforcer le partenariat entre les deux structures par une convention, prévoyant dans un premier temps la possibilité d'accueillir des enfants de l'IME accompagnés sur des temps d'inclusion à l'ALSH Planète Enfants, sachant qu'ils viennent accompagnés de leurs éducateurs. En contrepartie, non officielle pour l'instant mais cela va se développer, la SEES a proposé d'accueillir certains de nos animateurs, pour qu'ils soient eux-mêmes formés à l'accompagnement de ces enfants porteurs de handicap.

Mme Isabelle RAIMBAULT

Nous souhaitons souligner que c'est un beau projet, surtout qu'il va dans les deux sens, comme vous l'avez précisé. Il s'agit non seulement des jeunes de la SEES qui vont vers le milieu ordinaire et le milieu ordinaire qui va vers le secteur protégé, c'est peu courant.

Dans l'article 3 ; il est évoqué la responsabilité assurances, « la ville est responsable des et est assurée pour les activités qu'elle organise ». Est-ce qu'il ne manque pas un bout de phrase ?

Mme Agnès TINCHON

Effectivement, il manque certainement le mot activités.

Ce double partenariat permet de professionnaliser notre personnel.

Mme Isabelle BAILLEUL-NITHART

Au niveau du SIAM, nous avons un projet comparable, des enseignants du SIAM font de la sensibilisation de la musique auprès de ce même public. En 2019/2020 nous espérons un accueil dans nos locaux.

Mme Isabelle RAIMBAULT

Mme TINCHON a évoqué la professionnalisation des personnels, il faut effectivement rester vigilant à ce que le personnel soit formé et sensibilisé à tout type de handicap.

Je profite que le thème du handicap soit abordé pour vous solliciter concernant une association bartholoméenne Handi'Namique qui a écrit en mairie, elle souhaite collecter des bouchons en plastique au sein des écoles. Avez-vous réfléchi à une réponse à leur apporter ?

M. LE MAIRE

Cette action existe déjà depuis plusieurs années.

Mme Agnès TINCHON

Nos courriers se sont croisés. M. MARTIN pourra également s'exprimer sur ce sujet. Les quatre écoles ont été sollicitées pour être dépositaires de cette collecte et nous leur avons demandé s'ils souhaitent développer des projets avec cette association. La seule collecte n'a pas de sens s'il n'y a pas un projet qui l'accompagne. A ce jour, aucune des écoles ne s'est manifestée. Dans la presse de la semaine passée était évoquée une action menée par une autre association, à l'école Jules Ferry. D'autres associations se sont également manifestées.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

VIII - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION PIGEON VOLE (Rapporteur : Mme TINCHON)

Mme TINCHON expose :

Considérant l'avis de la commission Education Enfance et Sports en date du 10 Janvier 2019, L'Association Pigeon Vole mène une action contribuant à « l'éducation collective et l'éveil des jeunes enfants en privilégiant la participation parentale. ».

Cette action est de nature à contribuer à la politique éducative de la commune, ce qui motive le versement d'une subvention de fonctionnement.

Par ailleurs, le montant de la subvention dépassant le seuil de 23 000 €, il est nécessaire de conclure une convention d'objectifs et de moyens.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'association Pigeon Vole.

Mme Agnès TINCHON

Nous avons un partenariat avec la crèche associative. Il nous a semblé important qu'il y ait une convention d'objectifs et de moyens avec cette association, au regard du montant des subventions versées. Le projet de la structure rentre bien dans le projet éducatif de la collectivité. Nous avons eu plusieurs réunions avec les responsables de l'association de manière à se mettre d'accord sur les modalités financières qui seront basées sur le réalisé des heures facturées de l'année N-2 avec un taux de financement incitatif en fonction de l'origine des enfants. Le taux horaire sera supérieur pour les enfants de la commune. Il est mentionné les moyens de dialogue entre la ville, l'association et les autres partenaires comme la Caf. Un comité réunit les trois instances chaque année.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

IX - AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'OUTIL DE REDACTION DES PIECES DE MARCHES PUBLICS MARCOWEB (Rapporteur : M. VICENTE)

M. VICENTE expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 5216-7-1,

Vu le code des marchés publics,

Considérant l'avis de la commission Finances d'Angers Loire Métropole du 14 janvier 2019,

Considérant la signature de la convention,

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition du logiciel MARCO WEB.

Les dépenses seront imputées au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

M. Daniel VICENTE

Ce logiciel fait partie d'un groupement de commandes qui avait été fait en 2016 par Angers Loire Métropole, la ville d'Angers, le CCAS d'Angers. Ce logiciel a été mis à disposition d'autres communes comme Avrillé, Beaucouzé, Ecoflant, Les Ponts-de-Cé, Bouchemaine et notre commune. Nous proposons de prolonger ce contrat d'un an, Loire Authion a rejoint ce groupement.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

X - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - SUPPRESSIONS DE POSTES D'AGENTS TITULAIRES

(Rapporteur : Mme BERTRON)

Mme BERTRON expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité technique réuni le 22 novembre 2018,

Je vous propose la suppression de 27 postes, afin d'avoir une cohérence entre les postes effectivement pourvus et les postes ouverts au tableau des emplois :

1/ SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE

- 3 agents de maîtrise à temps complet
- 1 adjoint technique principal de 2^{ième} classe à temps complet
- 2 adjoints techniques à temps complet
- 1 adjoint technique à 28.27/35^{ième}
- 1 adjoint technique à 25.79/35^{ième}
- 1 attaché territorial à temps complet
- 2 auxiliaires de puériculture principal de 2^{ième} classe à temps complet
- 4 ATSEM principal de 2^{ième} classe à temps complet
- 1 adjoint du patrimoine principal de 2^{ième} classe à 27.9/35^{ième}

2/ EN VUE DE REGULARISATION

- 1 agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 adjoint du patrimoine principal de 1^{ière} classe à 27.9/35^{ième}

3/ SUITE AUX DEPARTS D'AGENTS : RECRUTEMENT SUR UN AUTRE GRADE

- 1 technicien principal de 2^{ième} classe à temps complet
- 1 rédacteur principal de 1^{ière} classe à temps complet
- 1 rédacteur à temps complet
- 1 adjoint administratif principal de 1^{ière} classe à 28/35^{ième}
- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1^{ière} classe à temps complet

4/ SUITE A AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

- 1 adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à 30.5/35^{ème}
- 1 adjoint d'animation à 30.5/35^{ème}
- 2 adjoints d'animation à 13.5/35^{ème}

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

La liste des arrêtés est présentée et n'apporte aucune remarque.

<u>AG-18-087</u>	11/12/2018	Acquisition d'un véhicule électrique Renault Kangoo Express ZE immatriculé DT-372-RV suite à la conclusion d'un marché public de mise à disposition d'un véhicule financé par des encarts publicitaire - COM 2000
<u>AG-18-088</u>	13/12/2018	Maîtrise d'œuvre travaux ADAP 3 sites tranche ferme et 7 sites tranches optionnelles
<u>AG-18-089</u>	13/12/2018	Contrat licence utilisation progiciels TECHNOCARTE
<u>AG-18-090</u>	13/12/2018	Maîtrise d'œuvre aménagement des stationnements à l'espace culturel Pierre Audouys
<u>AG-18-091</u>	20/12/2019	Avenant 1 travaux ADAP 9 sites - lot 1
<u>AG-18-092</u>	20/12/2018	Avenant 1 travaux ADAP 9 sites - lot 5
<u>AG-18-093</u>	20/12/2018	Avenant 1 travaux rénovation pôle jeunesse - lot 7
<u>AG-18-094</u>	21/12/2018	AMO relance assurances du personnel risques statutaires
<u>AG-18-095</u>	21/12/2018	Conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville et le CCAS VPR - 1 rue Pierre de Coubertin pour Le Point Soleil, - 2 rue Pierre de Coubertin pour l'Annexe, - 3 rue Pierre de Coubertin pour le Coup de pouce (distribution alimentaire), - 7 rue Pierre de Coubertin pour l'Atelier Etape, - 1 Place des Droits de l'Homme et du Citoyen pour le bâtiment principal du CCAS
<u>AG-18-096</u>	21/12/2018	Conclusion d'un avenant n°1 Travaux ADAP de mise en accessibilité de 9 sites - Lot 2 Gros Œuvre - SBR
<u>AG-18-097</u>	21/12/2018	Acquisition et maintenance d'une borne d'informations extérieure interactive tactile - A2DISPLAY
<u>AG-18-098</u>	27/12/2018	Conclusion d'un marché subséquent n°2 - Réalisation d'un plan guide et d'un schéma directeur d'aménagement des espaces publics secteur ouest avec Empreinte Paysagistes, Verdi Ingénierie, AEPE Gingko, Passagers des Villes, suite à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre des espaces publics communaux du secteur Ouest conclu
<u>AG-18-099</u>	27/12/2018	Conclusion d'un marché subséquent n°3 - Travaux d'aménagement du Parc de l'Europe (entrée et parking Nord, emprise publique et axe Nord-Sud), suite à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre des espaces publics communaux du secteur Ouest conclu
<u>AG-19-001</u>	11/01/2019	Avenant 1 Rénovation Planète Enfants - lot 3
<u>AG-19-002</u>	11/01/2019	Avenant 1 travaux ADAP 9 sites - lot 4
<u>AG-19-004</u>	18/01/2019	Cotisation 2019 - AMF 49
<u>AG-19-005</u>	18/01/2019	Cotisation 2019 - FNCC
<u>AG-19-006</u>	18/01/2019	Cotisation 2019 ANDES

M. Daniel VICENTE

La commune a décidé de participer au débat national et souhaite être facilitatrice dans la remontée des remarques des administrés. Un cahier d'expression citoyenne est disponible à l'accueil de la mairie et un autre au CCAS VPR. Nous facilitons la mise à disposition de salles pour les Bartholoméens qui en

font la demande. Deux grands débats publics auront lieu, nous les animerons. Les dates envisagées sont les 8 février et 8 mars.

M. LE MAIRE

La commune procède actuellement au recensement de la population. La collecte chez les habitants a commencé le 17 janvier et se terminera le 16 février. A ce jour, les 16 agents recenseurs ont recensé 2140 logements sur les 4430 à faire, il en reste 2290. L'avancement est de 48,3%. L'avancement attendu par l'INSEE était de 30% Il devra être de 60% le 2/02. Les réponses par Internet fonctionnent bien.

M. Didier DOHIN

Peut-on connaître le taux de participation par Internet ?

M. LE MAIRE

Le taux de réponse par Internet est actuellement de 76,5%, ce qui est satisfaisant. Un Conseil privé aura lieu le 25 février en prévision du vote du budget. Le Conseil municipal aura lieu le mardi 5 mars. Les autres dates arrêtées sont le 2 avril, le 20 mai et le 2 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H25

**La Secrétaire de Séance
Mme Nathalie TRINEAU**

